

OMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

Membres présents : Mrs LAMURE – PASCAL - GARAVEL - Mmes - DEFNET - CHAVY
ROLLET – FOILLARD - PASCAL - AUCOEUR - GUTTY – Mrs BROUSSIN – HEMET

Membres excusés : Mme BALLESTRA/DUQUESNOY – SAAD/CONDEMINE - Mrs
NESME - COTHENET - LUCAS - ANDRIEUX - BERETTI

Secrétaire de séance : Madame Josiane ROLLET

Après lecture, le compte rendu de la séance du 12 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) DIA
- 2) Demande de subvention
- 3) Travaux divers
- 4) Baux communaux
- 5) Renouvellement concessions cimetièrè
- 6) Rapports d'activités
- 7) Convention fourrière
- 8) Questions diverses



1) DIA

Monsieur LAMURE donne lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant des parcelles, d'une superficie totale de 1 002 m², situées au centre du village et appartenant aux consorts PROTHEAU.

Il fait part au Conseil Municipal de sa décision d'acquérir ces terrains par voie de préemption.

Il précise que le prix figurant sur la DIA est conforme à l'estimation faite par le service des domaines.

Le Conseil Municipal ayant délégué au Maire, en date du 9 juin 2020, l'exercice du droit de préemption urbain, Monsieur LAMURE prendra un arrêté pour l'acquisition de ces biens.

2) Demande de subvention

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association « Solidarité Femmes Beaujolais » qui accompagne gratuitement les femmes et les enfants victimes de violences. Le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention.

3) Travaux divers

3.1 Commission lutins et bégonias

Madame AUCEOEUR informe le Conseil Municipal du projet d'aménagement du rond-point, à l'entrée du village, avec l'intervention de M. BESSON, artiste sculpteur, tailleur de pierres et M. FURTAC de l'entreprise GUILLIN de Lantignié qui présentent leur ébauche. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce concept d'embellissement du rond-point. Un devis est en cours.

3.2 Demande panneau de signalisation

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du couvent Saint-François souhaitant l'installation d'une signalétique sur la voie « passage de la Morcille » afin de limiter la vitesse. Le Conseil Municipal propose la mise en place de panneaux de signalisation de danger de type A13a (attention danger endroit fréquenté par les enfants).

4) Baux communaux

4.1 Bail logement communal

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que le bail du logement communal de type 4 situé 54 rue du château de Fontrenne, occupé par Mme FAVRE Magali, arrive à son terme à compter du 1^{er} janvier 2022. Il est proposé de renouveler ce bail pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022 pour un loyer mensuel de 711.66 euros charges comprises.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le bail locatif à intervenir entre la commune et Mme FAVRE Magali.

PRECISE que le bail sera établi pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} Janvier 2022.

FIXE le loyer mensuel à la somme de 711.66 euros, révisable annuellement le 1^{er} janvier de chaque année.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail à intervenir.

4.2 La Poste

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que le bail commercial portant sur le local situé 107 avenue Jean-Baptiste SORNAY, occupé par LA POSTE, arrive au terme des 9 années, le 31 décembre 2021. Il est proposé de renouveler ce bail commercial pour une nouvelle période de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, sur la base d'un loyer annuel de 5 934.12 euros, révisable à chaque période triennale sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction (référence de base indice 2^{ème} trimestre 2021)

Après délibération, le conseil municipal unanime,

APPROUVE le bail commercial portant sur le local à usage de bureau de poste, à compter du 1^{er} janvier 2022.

FIXE le loyer annuel de base à la somme de 5 934.12 euros, révisable par période triennal, sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction du 2^{ème} trimestre 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail commercial à intervenir.

5) Renouvellement concessions cimetièrre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des concessions funéraires ont fait l'objet d'une révision suivant la délibération du 9 janvier 2021. Suite à une forte demande, il expose au Conseil Municipal qu'il convient de revoir la durée pour le renouvellement de ces concessions.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner la possibilité aux familles de renouveler leur concession pour une durée de 15 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le renouvellement des concessions funéraires pour une durée de 15 ans.

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} décembre 2021 :

- Renouvellement concession simple pour une durée de 15 ans : 250 €
- Renouvellement concession double pour une durée de 15 ans : 500 €

6) Rapports d'activités

6.1 Rapport sur la qualité de l'eau

Monsieur GARAVEL informe le Conseil Municipal que le rapport concernant le prix et la qualité de l'eau du SIEVA est consultable en Mairie.

6.2 Rapport d'activité de la CCSB

Monsieur LAMURE présente au Conseil Municipal le rapport retraçant l'activité de la CCSB durant l'année 2020. Il précise que celui-ci est consultable en Mairie.

7) Convention fourrière

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention fourrière animale de la SPA de Lyon pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Il propose de retenir la formule prévoyant la capture, le transport et l'accueil des chats et chiens errants au refuge de Brignais moyennant le prix de 0.80€ par habitant et par an.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ACCEPTTE la convention fourrière de la SPA pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

8) Questions diverses

8.1 Monsieur LAMURE donne lecture d'une demande d'autorisation pour organiser un vin d'honneur de mariage dans la cour d'honneur le 6 août 2022. Le Conseil Municipal accepte et précise que les vins d'honneur des mariages prévus au caveau de Morgon sont autorisés à s'installer dans la cour d'honneur ou l'allée du parc sous condition d'une demande écrite au

préalable. Le Conseil Municipal demande au Caveau de notifier cette clause dans leur contrat de location.

8.2 Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal de demandes de locations de la salle des boules et de la salle des fêtes pour les réveillons de fin d'année. Le Conseil Municipal décide d'autoriser uniquement l'accès à la salle des boules seulement aux villiatons et que pour le réveillon de Noël.

8.3 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que le prochain conseil communautaire a lieu le jeudi 18 novembre à la salle des fêtes de Villié-Morgon et demande la présence d'élus pour la bonne organisation de cette réunion.

8.4 Monsieur LAMURE propose au Conseil Municipal de s'associer avec le comité du jumelage pour l'organisation de la fête nationale du 14 juillet 2022 et du 55^{ème} anniversaire du jumelage avec Sasbachwalden.

8.5 Monsieur LAMURE annonce que les vœux du Maire auront lieu le vendredi 7 janvier 2022 à 19 heures à la salle des fêtes.

8.6 Madame AUCOEUR présente au Conseil Municipal l'organisation de la cérémonie du 11 novembre 2021.

8.7 Madame CHAVY fait part au Conseil Municipal de la tenue du premier conseil d'école maternelle et des dates à retenir : marché de Noël le 11 décembre, spectacle offert par le sou des écoles le 13 décembre et spectacle théâtre le 18 juin 2022.

8.8 Madame AUCOEUR demande au Conseil Municipal de retenir la date du samedi 4 décembre pour l'installation des décorations de Noël. Un bonnet de lutin personnalisé sera distribué à chaque élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.